

DEMAIN JE SERAI ...



Aide familial

(Troisième degré > Article 49 : 5P, 6P)

C'est quoi ?

L'aide familial travaille dans un service d'aide aux familles et aux personnes âgées, sous la responsabilité et le contrôle de ce service. Il est intégré dans une équipe et est supervisé par un travailleur social.

Il intervient au domicile et contribue au maintien du bénéficiaire au domicile avec une certaine qualité de vie. L'aide familial aide à conserver, restaurer et développer l'autonomie du bénéficiaire.

L'aide familial, tout en établissant une relation appropriée avec les bénéficiaires et leur famille/entourage, assure les tâches prévues dans le plan d'aide réalisé par le responsable de l'équipe, à savoir des tâches relatives à la vie journalière, à l'hygiène, au confort et à la santé. Mais aussi des tâches relatives à la prévention et à l'éducation ainsi que des tâches visant au bien-être du bénéficiaire par un soutien relationnel et/ou par un accompagnement social.

Que vas-tu apprendre ?

- lire les plans et les cahiers de charge
- aider à la vie journalière
- assurer un rôle de prévention, de conseil, d'éducation
- contribuer au bien-être par un soutien relationnel
- contribuer au bien-être par un accompagnement social
- aider à l'accomplissement des activités liées à l'hygiène et à la santé
- assurer une communication appropriée
- s'intégrer dans la vie professionnelle et appliquer les règles déontologiques au métier
- traiter des informations écrites en langue française
- traiter des informations orales en langue française

Quels titres obtiendras-tu ?

- CQ6 : certificat de qualification de 6e professionnelle
- CE6P : certificat d'études de 6e année de l'enseignement secondaire professionnel

Les qualités essentielles

- Ecoute
- Discrétion
- Mobilité
- Sociabilité